DC Symbol: MRT/16/02/EUR

Project No: 106301

Award No: 502068

**Nom Projet :**

Création d’emplois décents et consolidation de l’emploi existant pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale.

**Termes de référence** :

Recrutement d´un bureau d’études pour développer une étude d’ingénierie pour la mise en œuvre des travaux d’amélioration de la route d’accès au PDA du PK 93, avec intégration des méthodes HIMO, dans le cadre du projet PROMOPECHE.

**Résultat/ Activité/ Ligne Budget :**

**Résultat 3**. Un réseau de micro-pôles de transformation et de valorisation (points de débarquement aménagés), répartis le long de la côte est créé et permet d’accroitre la capacité de transformer, conserver et valoriser les produits de la pêche, tout en assurant de meilleures conditions de travail et des conditions sanitaires conforme aux normes d’hygiène et de sécurité, et tout en respectant les limites que l’environnement impose

**Activité 3.1** Mise en place d'infrastructures publiques de promotion de la transformation et valorisation de produits halieutiques.

# **Contexte du Projet ’Promopêche’**

**Trust Fund Sahel des migrations**

Dans la région du Sahel et du lac Tchad, les problèmes liés à la profonde misère, au manque de stabilité, à la fragilité de l’économie et à une faible résilience restent considérables. Cette situation est exacerbée par le changement climatique, dans une région où plus de 80 % de la population vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Les migrations clandestines et les activités criminelles associées, telles que la traite des êtres humains, le trafic de migrants, la corruption, la contrebande et la criminalité transnationale organisée sont en plein essor, en particulier là où il y a une présence insuffisante des forces de l'ordre et de l’administration publique. Ces défis sécuritaires sont de plus en plus liés aux groupes terroristes et aux trafics de toute nature.

La région est également confrontée à des défis croissants liés à la pression démographique, aux faiblesses institutionnelles et de gouvernance, à l'insuffisance des infrastructures sociales et économiques, aux contraintes environnementales et à la mauvaise résilience face aux crises alimentaires et nutritionnelles. Tous ces facteurs constituent les causes profondes des déplacements forcés et poussent les populations à fuir les conflits, à chercher refuge loin des persécutions et du danger physique, ou à chercher de nouvelles opportunités économiques pour bâtir une vie meilleure. En conséquence, la pression migratoire est de plus en plus forte, ce qui a de graves conséquences à la fois pour les pays de la région et pour l’UE

Compte tenu de la proximité du Sahel avec l’UE et son voisinage immédiat, l’UE travaille en étroite collaboration avec les pays du Sahel et de la région du lac Tchad afin de soutenir les efforts qu’ils déploient en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. Le dialogue en cours entre l’UE et la région du Sahel/lac Tchad sur la sécurité, la stabilité et les questions de migration s'intensifie. (http://ec.europa.eu)

Les interventions dans le cadre du projet de Fonds fiduciaire dans la région du Sahel et du lac Tchad, financé par l´Union Européenne, contribuent dans une large mesure à atténuer les défis auxquels elle est actuellement confrontée.

Le Bureau International du Travail est engagé depuis 2011 dans une initiative sous régionale pour l'identification et la promotion de la création d'emplois verts, « des emplois qui réduisent l'impact environnemental des entreprises et des secteurs économiques à des niveaux durables à terme en contribuant à réduire au minimum les déchets et la pollution ainsi qu'à rétablir les services de l'écosystème tels que l'eau potable, la protection contre les inondations ou la biodiversité » (BIT, 2011).

**Promouvoir l’emploi des jeunes dans le secteur de la pêche en Mauritanie**

Aujourd’hui, les jeunes de 15 à 35 ans constituent la force potentielle de travail en Mauritanie, car ils représentent plus de 60 % de la population en âge de travailler. La répartition des chômeurs indique une forte représentation de la tranche d’âge des 20-34 ans. Cela traduit une grande difficulté à entrer sur le marché du travail. Le taux de sous-emploi global de 15,2% en 2010, est la preuve de l’incapacité de l’économie à répondre aux sollicitations de la population. Le cas des jeunes inactifs (ceux qui ne sont ni dans le système éducatif, ni occupés) est une préoccupation majeure pour les autorités nationales.

Le secteur des pêches crée environ 55.000 emplois, ce qui représente environ 3% de la population active du pays et près de 30% des emplois formels au niveau national. Le sous-secteur de la pêche artisanale joue un rôle clé en termes de création d’emplois, en contribuant à 80 % de l’emploi du secteur. La richesse générée par le secteur est évaluée entre 6 et10 % du PIB. La création d’emplois a une marge de croissance non négligeable.

La transformation à forte valeur ajoutée est pratiquement inexistante pour les produits de la pêche artisanale. Cette activité se pratique, dans la plupart des cas, de manière informelle, sans encadrement juridique précis et ne bénéficie d’aucun accompagnement institutionnel suffisant ou d‘infrastructures adéquates. Du point de vue organisationnel, il existe des structures bien définies au niveau national, comme des fédérations et autres associations professionnelles, pour la plupart des coopératives ; néanmoins, les PME et MPE de valorisation des produits de la pêche ne sont pas suffisamment structurées. Une des origines est le manque d’organisation de la production qui pourrait être un moteur de création d’emplois. Également, les services d’appui aux entreprises (SAE) ne sont pas orientés vers ce secteur de la transformation. Une marge de croissance est donc non négligeable alors que le chômage des jeunes est l’une des préoccupations majeures pour les autorités nationales

Les installations de traitement de la production sont en très mauvais état et les services fournis sont insuffisants. Il existe un seul port de pêche artisanale dans le pays et il a dépassé quatre fois sa capacité maximale d’accueil d’embarcations. L’absence d’infrastructures adaptées pour le débarquement, le stockage et la conservation puis la valorisation est un constat de l’ensemble du secteur de la pêche artisanale, en Mauritanie. Pour y remédier, le développement d’infrastructures et d’industries de valorisation est l’une des orientations de la Stratégie 2015-19. En effet, il est prévu la promotion de pôles de développement intégrés, en cohérence avec les politiques de lutte contre la pauvreté d’une part et de l’aménagement du littoral, d’autre part. La mise en place de points de débarquement aménagés (PDA), le long de la côte mauritanienne, serait donc une solution pertinente et en cohérence avec les politiques nationales.

Le manque de travailleurs qualifiés dans les filières de valorisation est un frein pour le développement de cette niche d’emplois. La qualification de la main d’œuvre sur les normes sanitaires et les différents modes de valorisation est nécessaire. Malgré un dispositif de formation professionnelle existant, notamment à l’Académie Navale et ses établissements rattachés, il n’est pas en mesure de pourvoir suffisamment de professionnels pour le développement du secteur.

Dans ce cadre, PROMOPECHE relie la volonté de l´Union Européenne avec l´expertise technique du Bureau International du Travail dans le domaine de l´emploi.

Le projet contribue aussi au Programme Pays pour le Travail décent signé entre le Bureau International du Travail et la République Islamique de Mauritanie, notamment à l´axe prioritaire 1 (*La promotion d’emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, en milieu urbain et rural*).

Compte tenu de la nature des interventions et la stratégie adoptée pour la valorisation de la main d´œuvre et pour le renforcement du secteur privé, le projet s´insère, plus précisément, dans le Country Programme Outcome (CPO) pour la Mauritanie :

* MRT 101 « Des politiques, programmes et stratégies sont adoptés et mis en œuvre pour la promotion de l'emploi décent ».
* MRT105 « "Des opportunités d'emplois pour les jeunes hommes et femmes sont créées sur la base des travaux d'infrastructures décentralisés ».

L’ancrage institutionnel du projet au sein du dispositif de formation professionnelle et du Ministère de l’Economie Maritime vise à promouvoir et intégrer des stratégies et approches qui améliorent de façon durable les conditions de travail.

Le projet présenté entend concourir au changement de modèle dans les infrastructures, dans le dispositif de formation professionnelle mauritanien en encourageant la formation duale, et dans la mise en place de conditions pour le développement de la chaine de valeur.

Une formation pratique se réalisera sur des chantiers réels où les stagiaires expérimenteront ainsi la méthodologie “apprendre en faisant”. Ce modèle favorise une meilleure adéquation de l´offre formative au marché du travail.

Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

R.1.- Amélioration des mécanismes de la gouvernance du secteur de la pêche artisanale pour encadrer et renforcer la filière comme source clé de création d’emplois durables et décents ;

R.2.- Promotion de l’employabilité des jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche, tout au long de la chaîne de valeur, à travers le renforcement de leurs capacités par des formations insérantes ;

R.3.- Amélioration de la performance du secteur de la pêche artisanale comme source de création d'emploi décent pour les jeunes et potentiels migrants dans la valorisation des produits halieutiques.

Les présents Termes de référence rentrent dans la préparation de la mise en œuvre des chantiers école de réalisation et de réhabilitation des pistes d’accès aux pôles de développement de la pêche artisanales dans la zone sud.

**Techniques d’Haute Intensité de Maine d’Oeuvre (HIMO)**

L'expression "technologie fondée sur la main-d'œuvre" est utilisée pour désigner une technologie qui utilise une combinaison de main-d'œuvre et d'équipement accordant la priorité à la main d'œuvre, la complétant par un équipement approprié lorsque cela est nécessaire pour des raisons tenant à la qualité ou au coût. Tout en produisant ou en entretenant une infrastructure selon une norme spécifiée et d'une manière rentable, les gens sont employés avec des conditions de travail équitables. À cet égard, il importe de faire une distinction entre une utilisation optimale et efficiente de la main-d’œuvre et une utilisation maximale, et peut-être inefficiente, de celle-ci.

L'expérience a montré que pour le même niveau d'investissement en infrastructures locales, l'utilisation de technologies fondées sur la main-d'œuvre pouvait créer entre deux et quatre fois plus d'emplois (surtout non qualifiés), faire chuter les besoins en devises de 50 à 60 pour cent, abaisser le coût global de 10 à 30 pour cent et réduire l'incidence sur l'environnement.

L'utilisation de méthodes fondées sur la main-d'œuvre suppose aussi d'utiliser davantage les ressources locales associées. Il peut s'agir de matériaux, d'outils et d'équipement, de compétences et de connaissances, ainsi que de fonds disponibles au niveau local. Cela renforce le pourcentage de l'investissement qui demeure dans le pays et souvent dans la localité où se déroulent les travaux, réduit la dépendance par rapport aux importations onéreuses et stimule l'économie locale.

Le BIT encourage l'utilisation de méthodes fondées sur la main-d'œuvre en tant qu'élément régulier des programmes courants d'investissement public pour les secteurs de l'infrastructure et de la construction, et soutient des programmes spéciaux de formation et de sensibilisation à cet effet, ainsi que l'élaboration et l'utilisation de documentation technique et de documents contractuels pour la réalisation de tels programmes. En raison de la forte dépendance par rapport à la main-d'œuvre, le BIT encourage activement l'application des normes du travail approprié et de conditions de travail au moins minimales, notamment le salaire minimum, la non-discrimination, l'élimination du travail forcé et du travail des enfants, la liberté syndicale, la protection du salaire, la sécurité et la santé au travail et l'assurance contre les accidents du travail. De même, il est préconisé d'utiliser aussi des femmes à des postes de travailleurs et de dirigeants.

# **Description de l’action**

L’action proposée fait partie du suivant sous thème défini par le projet :

**Activité 3.1 Mise en place d'infrastructures publiques de promotion de la transformation et valorisation de produits halieutiques.**

Une des composantes essentielles de la fonctionnalité de ces différentes infrastructures est l’accès au village des pêcheurs au PK-93, notamment, aux infrastructures économiques et sociales. Il est absolument indispensable pour la participation des bénéficiaires et la soutenabilité économique de Legweichich ait un accès facile à la route N-2.

En ce moment, il y a une piste de 16 Km qui a fait la connexion entre Legweichich et la N-2 mais il est en mauvaise état. Le manque d’entretien et de structures de gestion de l’eau provoquent des problèmes d’érosion qui ont causé la dégradation de la piste assez rapidement, et ayant rendu quelques sections très difficiles à traverser.

En plus, les communautés locales des villages proches autour de la piste, souffrent des problèmes très sévères de pauvreté et exclusion social. Le problème du manque de l’emploi entre les jeunes est particulièrement grave. Pourtant, il faut maximiser l’impact économique des travaux de construction. Cela veut dire que l’amélioration de la route doit intégrer l’utilisation des méthodes HIMO, dans la mesure du possible.

# **Objectif de la prestation**

La mission du bureau d’études consiste à réaliser l'ensemble des études techniques nécessaires et de procéder à l’élaboration des plans et détails indispensables à l'exécution du projet d’amélioration de la piste d’accès au PDA du PK-93. Le résultat de l’appui est un projet technique d´exécution de travaux pour l’amélioration d’une route en terre qui a 16,000 m x 6m et que doit avoir. Il faut proposer les solutions techniques qui après de sa réalisation pouvant assurer la sécurité et le confort des usagers au long terme, dans des limites raisonnables du coût de l'investissement.

Dans le cadre de sa mission, le prestataire définira la nature, l'importance et les caractéristiques des travaux envisagés.

A ce titre il doit :

* Réaliser des études préliminaires topographiques, géotechniques ou hydrologiques nécessaires pour collecter, analyser et interpréter les données nécessaires pour la conception et dimensionnement des ouvrages.
* Définir l’état des lieux et définir ses problèmes et solutions potentiels, incluant toutes les données et hypothèses de base, nécessaires à la conception et au dimensionnement de l'ouvrage,
* Définir les ouvrages qu’il faut implémenter, avec le détail de son dimensionnement et les techniques à utiliser, incluant une section spécifique pour la définition des travaux HIMO
* Garantir le respect des normes et recommandations internationales en matière de conception et de dimensionnement des ouvrages d'art, particulièrement en matière de sécurité, liée aux aspects mécaniques et géométriques, et pendant l’implémentation des travaux, spécialement dans le contexte du Covid-19

# **Livrables**

1. Projet technique d’amélioration de la piste d’accès au PDA du PK-93 avec des travaux HIMO.

Le projet doit contenir des données et des plans de travaux suffisants pour le prestataire de l’amélioration puisse mettre en œuvre les éléments suivants. Les plans à établir sont :

* Le plan général à l'échelle 1/500 comportant la vue en plan de la route et les vues des différents détails pour chaque ouvrage hydraulique.
* Le plan d'implantation de chaque ouvrage hydraulique et ses amorces à l'échelle de 1/200 comprendra les indications suivantes :
  + - L’axe de l'amorce, et les limites de la chaussée ;
    - Les numéros des profils en travers ;
    - Les longueurs de l'ouvrage et de ses annexes ;
    - Le sectionnement de l'ouvrage projeté ;
* Les profils en travers types à l'échelle 1/50 pour les différentes sections de la piste avec les solutions techniques à adopter.
* Les plans d’exécution des ouvrages à l'échelle appropriée. Sur ces plans seront indiqués les résultats des métrés (cubages, coffrages et ferraillage) de chaque ouvrage.
  + - Le plan d'implantation et calage
    - Les plans de coffrage
    - Les plans de ferraillage
    - La note de calcul justifiant le dimensionnement de l’ouvrage et ses annexes.
* Le plan des techniques HIMO proposes et son exécution, avec une estimative de leur potentielle de création d’emploi locaux
* Le plan de Sécurité et santé au travail, avec un plan spécifique pour gérer les risques du Covid-19

Le métré des travaux tel qu'il ressort de l'étude, en ce qui concerne les terrassements, les cubatures, seront calculées et présentées sous forme de tableaux comprenant les indications de chaque profil en travers.

# **Profil du prestataire**

Le prestataire doit être un bureau d’études, et doit mobiliser au moins un Ingénieur routier avec au moins 10 ans d’expérience et une formation d’ingénieur Génie civil ou travaux publics (Bac +5), disposant d’au moins 1 étude d’envergure similaire comme chef de mission, ainsi comme expérience en l’implantation des programmes HIMO.

Le prestataire devra présenter les CV des personnes désignées pour constituer son équipe de travail. A la tête de cette équipe, le prestataire désignera un chef de mission, qui sera l’interlocuteur du BIT et gèrera la réalisation des activités.

# **Méthodologie**

Le prestataire expliquera dans son offre la méthodologie détaillée de travail, le mode de fonctionnement, si nécessaire, et devra proposer un chronogramme détaillé de ses activités.

# **Durée et calendrier de la prestation**

Les activités se dérouleront sur une période maximum de 30 jours. La date estimée pour le début du contrat est le 5 novembre 2021.

# **Honoraires et modalités de paiement**

La prestation est à prix global et forfaitaire, non révisable ni actualisable pour l´ensemble des tâches et produits proposés décrits dans ces termes de référence. Le prestataire couvrira l’ensemble de ses besoins de déplacement en Mauritanie. Toutes taxes, impôts et droits divers sont inclus aussi dans ces prix. Le Bureau International du Travail ne fournit aucune autre prestation. Le prestataire sera rémunéré en Ouguiyas (MRU).

L’offre du soumissionnaire doit être valable pendant un délai de deux (2) mois à compter de la date limite fixée pour la réception des soumissions.

Pour percevoir ses rémunérations, le prestataire devra adresser des factures signées au bureau du BIT à Nouakchott selon les étapes décrites ci-dessous :

**100% à la validation du livrable 1 par le BIT.**

# **Préparation de l´offre**

Le dossier de candidature pour la réalisation des tâches décrites dans ces termes de référence doit inclure au moins :

* + Une proposition technique et financière pour chaque tâche évoquée dans ces Termes de Référence.
  + CV du chef de mission

Le dossier de candidature devra parvenir au Bureau international du Travail de Nouakchott sur les adresses emails suivants: **abdelkadera@ilo.org;** avec copie à: **marcos@ilo.org;** [**kassougue@ilo.org**](mailto:kassougue@ilo.org)**;** [**diakhite@ilo.org**](mailto:diakhite@ilo.org); au plus tard le  **31 Octobre 2021 à 13h00.**